

Etaient présents :

M. RENAUD Daniel, Maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime,
MM. LUISET René, 1^{er} adjoint délégué, BUTHOD-GARCON Freddy, 2^{ème} adjoint délégué,
BOUZON Charles, 3^{ème} adjoint délégué,
MM. BLANCHET Jean-Luc, COLLOMB Pascal, OLLINET Alain, SERVAJEAN Daniel,
conseillers municipaux délégués,
Mme FAVRE Géraldine, Directrice Générale des Services de La Plagne Tarentaise,

Excusés: Mme HOEN Martine, 4^{ème} adjointe déléguée, MM. SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, conseillers municipaux délégués.

♦ **Prospective budgétaire 2018**

La prévision de la totalité des travaux souhaités par la commune de La Côte d'Aime pour 2018 s'élève à 530 000 euros. La prospective 2018 de La Plagne Tarentaise fait ressortir une capacité à investir de 400 000 euros pour le budget travaux. La directrice générale des services rappelle que ce montant ne tient pas compte des subventions qui peuvent être accordées ni celles qui n'ont pas encore été versées, pour 2017. Elle conseille donc de faire des choix dans les travaux pour réduire sensiblement la prévision budgétaire de 530 000 euros des élus sans toutefois se limiter aux 400 000 euros calculé, auxquels il faudra en effet ajouter les subventions à venir (estimée à 60 000 euros pour 2018). Les élus devront donc abriter leur choix pour le 15 janvier, date de la prochaine commission finances.

♦ **Ressources humaines**

Monsieur le maire délégué insiste sur la mise en place en 2018 d'un budget unique pour la gestion de la masse salariale de La Plagne Tarentaise. En effet, jusqu'alors, il est imputé au budget de chaque commune déléguée un pourcentage (plus ou moins élevé) du coût total des agents.

Aujourd'hui, ce système devient caduc, difficilement gérable et génère une grande perte de temps pour le personnel en charge de cette répartition. Il serait donc préférable, en début d'année, de définir un budget commun aux quatre communes pour le personnel de La Plagne Tarentaise et d'effectuer une ventilation par pôle, à l'aide d'un organigramme, et non plus par commune.

La directrice générale des services informe les élus que le service des ressources humaines travaille déjà sur cette mise en cohérence de l'ensemble des services et agents et que cette mission devrait être finalisée, en février 2018. Un cabinet extérieur spécialisé a été missionné pour réaliser ce travail.

♦ **Budget eau et assainissement**

es élus de La Côte d'Aime ont totalement maîtrisé ce budget pour l'année 2017.

Concernant 2018, un chantier d'envergure va être mis en œuvre pour remettre en état le réseau d'eau potable de la commune. Une première étude sera réalisée en 2018, l'autre en 2019. Cette rénovation est nécessaire puisque des fuites d'eau importantes ont été constatées sur la commune. Une nouvelle obligation incombe désormais aux communes de vérifier les fuites d'eau qui représentent à l'échelle de La France une perte de ressource estimée à 70%. Un seul réservoir principal sera installé au dessus de la Bergerie et desservira toute la commune déléguée. Le réseau de distribution devra être totalement rénové. Une première estimation financière fixe le coût des travaux à un million d'euros. Un emprunt sera nécessaire, malgré les subventions qui seront à déduire, et se répercutera, sur le budget de La Plagne Tarentaise.

Il sera tenu compte également des recettes (facturation de l'eau) qui viendront compenser une partie des dépenses. Monsieur le maire rappelle que les élus ont fait le choix d'harmoniser la

fiscalité sur un délai de 12 ans. De la même manière, un travail progressif devra être réalisé afin de définir une politique tarifaire pour l'eau et l'assainissement qui s'harmonisera sur une durée à déterminer.

♦ **Le Refuge de la Balme**

Le gouvernement n'a pas encore fixé de manière définitive la législation fiscale pour les refuges de montagne, ce qui retarde la reprise de la gérance du refuge à la suite du départ du gardien actuel.

Il avait été évoqué lors des précédents conseils communaux la question du matériel d'équipement du chalet. Les élus délégués ont décidé de racheter le matériel appartenant au gardien, ce qui représente un budget d'environ 6 000 euros.